



## REGLEMENT

### **ARTICLE 1 – LA MANIFESTATION**

**L'Ornaise** est une épreuve cycliste de masse sur voie publique, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroulera le **DIMANCHE 10 Mai 2020** et proposera 3 parcours au départ d'Argentan : Argentan via, Alençon - Carrouges - Bagnoles de l'Orne et la Suisse Normande avant un retour à Argentan.

Seule **l'Ornaise**, le parcours cyclo sportif sera chronométré.

Les parcours cyclo-randonnées de **la Cycl'Orne et la Balad'Orne** sont non chronométrés et dépourvus de classement.

### **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES RISQUES**

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses sans réserve dans leur intégralité et les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement. En cas de modification importante du règlement.

### **ARTICLE 3 – LES TROIS EPREUVES**

Les 3 épreuves (L'Ornaise, La Cycl'Orne et La Balad'Orne) se déroulent sur route ouverte à la circulation publique.

Le comité d'organisation l'Ornaise est la structure porteuse des épreuves, sous l'égide de l'UCPA affiliée la FFC.

Les participants doivent être préparés à rouler sur des routes quel que soit l'état du revêtement. L'état des routes empruntées est globalement bon, mais peut être dégradées sur certaines sections pour différentes raisons comme le gravillonnage des chaussées et sur les petites routes de forêts, en raison de pluies importantes ou de coulées liées à des orages, ou pour d'autres raisons qui peuvent être nombreuses sur des routes de campagne.

Les participants doivent être suffisamment préparés physiquement.

- l'Ornaise, épreuve chronométrée impose une moyenne minimale de 27 Km/h sous peine de se faire arrêter aux barrières horaires ou dépasser par la voiture balai, ce qui entraîne la mise hors course pour vitesse trop lente et le retour par ses propres moyens.
- Le véhicule balai, qui roule à vitesse réglementaire selon le roadbook, indique la fin de course.

## ARTICLE 4 – PARTICIPATION

### EPREUVE CYCLOSPORTIVE L'ORNAISE

*L'Ornaise est organisée conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport français, et sous l'égide de la FFC.*

- **L'Ornaise** est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non licenciés de plus de 18 ans dans l'année civile. Les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (UFOLEP, FSGT, FFTRI exclusivement) devront impérativement compléter le bulletin d'inscription et télécharger la copie de leur licence en cours de validité, saison : **2019/2020**.

Les autres participants (licenciés FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non licenciés devront impérativement compléter le bulletin d'inscription et télécharger un certificat médical conforme de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (modèle téléchargeable sur le **site [www.lornaise.fr](http://www.lornaise.fr)**).

Les licenciés FFH devront télécharger leur licence FFH ainsi que la licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

### EPREUVES CYCLO-RANDONNEES (La Cycl'Orne et Balad'Orne)

- **La Cycl'Orne et La Balad'Orne** sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés et non licenciés à partir de 17 ans révolus.

Le parent majeur peut encadrer son ou ses enfants. Un tiers majeur ne peut encadrer qu'un seul enfant. Dans ces 2 cas, **il est obligatoire de fournir une autorisation parentale signée des 2 parents ainsi qu'une copie recto-verso des 2 cartes d'identité**. En cas de défaillance de la personne référente, l'(es) enfant(s) mineur(s) est ou sont dans l'obligation d'abandonner la course. **Tous les mineurs devront fournir une autorisation parentale**.

Il appartient à chaque participant de s'assurer que son dossier d'inscription est complet avant le retrait des dossards. À défaut de pièce(s) manquante(s), le participant ne pourra pas prendre le départ.

## ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS, TARIFS, DOSSARDS

**Inscriptions : date limite : 07/05/2020. (Uniquement pour l'Ornaise)**

Inscription en ligne sur le site : [www.lornaise.fr](http://www.lornaise.fr) à compter du **15 décembre 2019**.

S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisir à date déterminée, le droit de rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à L'Ornaise (L121-19, L121-17 et L121-21-8 du code de la consommation). L'inscription est personnelle et irrévocable, ferme et définitive.

**Aucun remboursement ne sera effectué**. Seules, les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : accident, incapacité totale, maladie. Le remboursement sera effectué dans un délai de 2 mois après l'épreuve, uniquement sur demande écrite auprès de **L'ORNAISE**, reçue avant le **01/06/2020**, certificat médical ou justificatif officiel à l'appui. Dans ce cas, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription. Passé cette date et en dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué. Si vous n'avez pas pu participer à l'épreuve, votre inscription ne peut pas être remboursée

## Tarifs

<b>L'ORNAISE</b>		
<b>Avant le :</b>	<b>Licenciés</b>	<b>Non licenciés</b>
<b>19 AVRIL 2020</b>	<b>20 €</b>	<b>22 €</b>
<b>7 MAI 2020</b>	<b>30 €</b>	<b>35 €</b>
<b>Pas engagement sur place</b>		

<b>LA CYCL'ORNE</b>	
<b>Licenciés</b>	<b>Non licenciés</b>
<b>7 €</b>	<b>9 €</b>

<b>LA BALAD'ORNE</b>
<b>5 € pour tous</b>
<b>Engagement possible sur place</b>

## Dossards

**Les numéros de dossards sont attribués informatiquement selon le parcours choisi, à compter du 20/04/2020.**

Une confirmation sera adressée par e-mail ou par courrier pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail, dès l'attribution des dossards.

Les participants n'ayant pas reçu de confirmation avec leur numéro pourront se présenter au « retrait des dossards » munis de toutes les pièces justificatives (licences, certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, autorisation parentale, carte d'identité...).

Les dossiers incomplets peuvent être mis à jour jusqu'au **20/04/2020** en contactant :

[contact@lornaise.fr](mailto:contact@lornaise.fr)

Passé cette date, il sera indispensable de présenter les documents manquants le jour du retrait des dossards.

Le choix du changement de parcours cyclo sportive ou cyclo randonnée peut s'effectuer sur simple demande par mail à : [contact@lornaise.fr](mailto:contact@lornaise.fr) jusqu'au **01/05/2020**. À compter de cette date, tout changement de parcours sera réalisé au retrait des dossards uniquement le samedi **09/05/2020 moyennant un supplément de 10 €.**

Les personnes ayant opté pour la cyclo sportive et voulant changer de parcours pour la cyclotouriste ne seront pas remboursées de la différence de tarif.

## **ARTICLE 6 – CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**

Clôture définitive dès que le chiffre **des 1000 inscrits (avec un maximum de 600 pour l'Ornaise)** est atteint ou au plus tard le **07/05/2020**.

## ARTICLE 7 – SÉCURITÉ

**Les routes des trois épreuves L'ORNAISE sont ouvertes à la circulation durant toute la durée de l'épreuve.** Participer à une épreuve de masse sur voie publique implique de se conformer au Code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Les véhicules suiveurs, autres que ceux de l'organisation, sont strictement interdits sur les parcours durant la course. Tout participant ayant un véhicule personnel d'assistance, surpris par un commissaire sera disqualifié.

L'organisation met en œuvre un certain nombre de dispositifs visuels visant à sécuriser le déroulement de l'épreuve. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité, obéir aux injonctions des commissaires FFC et à celles des forces de l'ordre.

Le dispositif sécurité-course prend fin après le dépassement par la voiture balai et au niveau de la ligne d'arrivée. Les participants effectuent le retour vers le site d'accueil sur le champ de Foire en suivant l'itinéraire balisé, hors course, sur route ouverte à la circulation et sous leur propre responsabilité.

L'organisation conseille d'arriver au départ en ayant effectué une préparation physique, **L'Ornaise** est une épreuve vallonnée avec des passages difficiles.

## ARTICLE 8 : ASSISTANCE COURSE

La Cyclosportive L'ORNAISE

Assistance technique et liaison radio grâce à des voitures de l'organisation qui couvriront l'épreuve. Vous devrez assurer votre propre assistance mécanique (crevaisson...). En cas d'incapacité de reprendre la route, le participant peut bénéficier de la voiture balai pour rejoindre le site d'accueil et sera déclaré hors course.

L'assistance médicale est assurée par un médecin, une infirmière et des secouristes, en liaison avec le PC-course et avec les services de secours.

## ARTICLE 9 – ASSURANCE

**Responsabilité Civile** : l'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FFC, Gras Savoye, qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. **Ce contrat** ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle (chronométrage faisant foi).

**Dommages corporels, assurance individuelle accident** : conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas

contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

**Domage matériel et responsabilité** : ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.

**Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.** Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## **ARTICLE 10 - RESPONSABILITE**

**En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.**

**Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

**Le participant renonce à tenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.**

## **ARTICLE 11 – CONTRÔLES**

**Le contrôle de départ ouvrira à 7 h 30.**

Le départ sera donné à **ARGENTAN** au hall champ de Foire :

- 8 h 30 pour L'ORNAISE
- 8 h 45 pour la CYCL'ORNE
- 9 h 00 pour la BALAD'ORNE

**Avant le départ, passage obligatoire par le « parc coureur »** correspondant au circuit choisi pour le contrôle des puces électroniques.

Pour veiller au bon déroulement de l'épreuve, l'organisation mettra en place différents contrôles au moyen des puces électroniques : au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points de contrôle sera non classé.

Tout concurrent hors délai et rattrapé par la voiture balai (moyenne inférieure à 27 kms/h), est déclaré hors course et non classé.

S'il souhaite continuer la course, il le fera sous sa propre responsabilité en dehors du service de sécurité de l'organisation.

**Les signaleurs de l'organisation de l'ORNAISE CYCLOSPORTIVE resteront en place aux carrefours jusqu'au passage du véhicule muni d'un gyrophare vert annonçant la réouverture de la route. Au-delà, la route ne sera plus sécurisée et les ravitaillements ne seront plus assurés.**

Tout concurrent réalisant le parcours Cyclo sportif qui ne sera pas pointé **avant 15 h** à Argentan sera considéré hors course.

## ARTICLE 12 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

L'ORNAISE, cyclo sportive est une épreuve vallonnée.

Tout participant se doit de prendre le départ avec un matériel conforme à la réglementation (freins, pneus neufs...) ainsi que des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

**Matériel obligatoire :**

- Casque rigide homologué, à porter durant toute la durée de l'épreuve quel que soit le parcours ;
- Système d'hydratation ;
- Vélo préparé pour un usage cyclo sport (braquets adéquats, révision mécanique à jour).
- Afin d'assurer votre sécurité et celle des autres participants, **il est formellement interdit de participer à L'ORNAISE, Cyclo sportive, avec :**
- Un guidon de triathlète ou tout autre type de prolongateurs ;
- Un vélo à assistance électrique (VAE).

Exception : Les parcours des cyclo- randonnées, la Cycl'Orne et la Balad'Orne sont accessibles aux VAE à 25 km/h

## ARTICLE 13 – CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Le parcours cyclo sportif sera chronométré et donnera lieu à des classements et récompenses. L'âge pris en compte est celui déterminé par l'année de naissance, sauf pour les 18 ans dont l'âge doit être révolu. Les coureurs professionnels et élites sont classés au scratch, mais pas dans les catégories.

**Seules, seront récompensées les personnes présentent au podium.**

**Parcours cyclo sportif :**

- les 3 premiers(es) du scratch
- Les premiers(es) de chaque catégorie
- Les 3 premières du scratch

Messieurs
M1 : 18 à 29 ans
M2 : 30 à 39 ans
M3 : 40 à 49 ans
M4 : 50 à 59 ans
M5 : 60 à 69 ans
M6 :+ de 70 ans

Dames
F1 : 18 à 34 ans
F2 : 35 à 49 ans
F3 : 50 ans et +

H	Handisport avec licence
---	-------------------------

**La Cycl'Orne** et **La Balad'Orne** sont des randonnées cyclotouristes qui ne donnent lieu à aucun chronométrage, ni classement.

### **Autres récompenses**

- Le club le plus représenté.
- Le plus jeune et le plus âgé pour la randonnée cyclotouriste.

## **ARTICLE 14 – DIPLÔMES**

Les participants de **l'Ornaise** pourront obtenir les diplômes avec la mention OR - ARGENT - BRONZE (cf. Diplômes). Les engagés sur **la Cycl'Orne** et de **la Balad'Orne** disposeront de leur diplôme de participation à l'épreuve.

**Diplôme.** Le diplôme est également téléchargeable gratuitement sur : [www.lornaise.fr](http://www.lornaise.fr)

## **ARTICLE 15- LUTTE ANTI-DOPAGE**

L'Ornaise se déroule sous l'égide de la FFC. A ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage doit se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

## **ARTICLE 16 – DROIT À L'IMAGE**

Tout participant à l'épreuve de **l'Ornaise**, de **la Cycl'Orne** ou de **la Balad'Orne** autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants-droits ou ayant-causes tels que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord à cette clause doit être signalé par courrier, à l'Ornaise, lors de l'inscription.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **ARTICLE 17 – CNIL**

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse.

## **ARTICLE 18 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

L'épreuve se déroule dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine. Afin de respecter l'environnement, la propreté des sites traversés et l'image du cycloport, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours. Pensez à les conserver en attendant de les jeter sur le lieu prévu à cet effet. Une zone spéciale matérialisée par des poubelles sera mise en place à proximité des ravitaillements.

**Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel risque le déclassement de l'épreuve.**

## **ARTICLE 19 – MODIFICATION, REPORT, ANNULATION**

Si les circonstances l'exigent, le comité d'Organisation de l'Ornaise se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve.

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

**Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué.** A ce titre, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation quelle qu'elle soit.

L'organisation est déchargée de tout recours des engagés.

## **ARTICLE 20 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à l'ORNAISE, la CYCL'ORNE et de la BALAD'ORNE implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée par écrit à l'organisateur. En cas de litige sur les traductions étrangères, le règlement français prévaut.